

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Bar-café-tabac-presse (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Commune de Trouy (2)

Numéro SIRET : 21180267300163

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES BOURGES

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET ANNEXE : Bar-café-tabac-presse (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	8
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	9

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 550,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	35,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 300,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	215,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	550,00	550,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 100,00	550,00	550,00
66	Charges financières	1 677,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 677,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 327,00	550,00	550,00

023	Virement à la section d'investissement	12 429,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 429,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	17 756,00	550,00	550,00
--	------------------	---------------	---------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 306,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	183,00	183,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	183,00	183,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 731,76	367,00	367,00
752	Revenus des immeubles	6 600,00	0,00	0,00
7562	Prise en charge déficit BA administratif	9 131,76	367,00	367,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		15 731,76	550,00	550,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 731,76	550,00	550,00
---	--	------------------	---------------	---------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	2 024,24
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 306,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 500,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 929,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 929,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 929,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 429,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	12 429,00	0,00	0,00
--	------------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	91 990,78
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 419,78
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	87 863,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	87 863,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		87 863,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 127,78	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 127,78	0,00	0,00
138	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 127,78	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		91 990,78	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	12 429,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 429,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 429,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	104 419,78	0,00	0,00
--	-------------------	-------------	-------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 419,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A3

A3 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 0 25
 Nombre de suffrages exprimés : 0 26

VOTES :

Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020


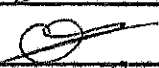
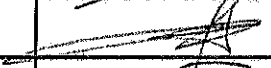
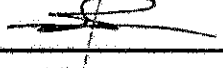

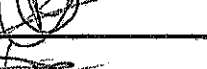


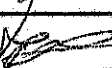

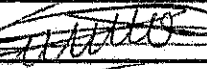
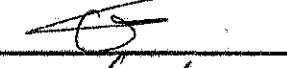

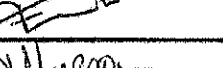


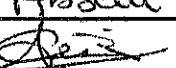
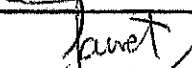


Affiché le

ID : 018-211802673-20201211-BS_2020_BAR-BF

Date de convocation : 04/12/2020

Présenté par Didier GEORGES, Adjoint aux Finances (1),
 A Espace Jean-Marie Truchot, le 11/12/2020
 Didier GEORGES, Adjoint aux Finances,

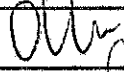

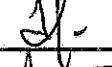


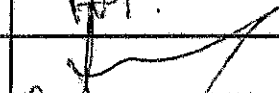
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
 A Espace Jean-Marie Truchot, le 11/12/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. Franck BRETEAU , Maire	
02. Nadine MOREAU , Première adjointe	
03. Didier GEORGES , Second adjoint	
04. Rachel TANNEUR , Troisième adjointe	
05. Marc SOUDY , Quatrième adjoint	
06. Béatrice RATELET , Cinquième Adjointe	
07. Stéphane DUFLoux , Sixième adjoint	
08. Nathalie BERNIOT , Septième adjointe	
09. Gérard SANTOSUOSSO , Conseiller municipal délégué	
10. Olivier MAUPETIT , Conseiller municipal délégué	
11. Didier GUICHARD , Conseiller municipal délégué	
12. Nathalie IMBERT , Conseillère municipale déléguée	
13. Caroline GUILLAUME , Conseillère municipale déléguée <i>Poussière à N. Moreau</i>	
14. Ellane NOYAT , Conseillère municipale	
15. Anne-Marie FERREIRINHO , Conseillère municipale	
16. <i>Nathalie HOAREAU</i> , Conseillère municipale	
17. Jean-Yves IMBERT , Conseiller municipal	
18. Olivier GALOPIN , Conseiller municipal	Absent
19. Chrystelle TEIXEIRA , Conseillère municipale	
20. Cécile FAUVET , Conseillère municipale	
21. Vincent BRIEND , Conseiller municipal	

II - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

22. Alexandra CELLIER , Conseillère municipale	
23. Morgan BAJOUÉ , Conseiller municipal	
24. Philippe LE LOUARNE , Conseiller municipal	
25. Adeline TISSERAND , Conseillère municipale	
26. Philippe MOUTAUD , Conseiller municipal	
27. Agnès ROSE DA COSTA , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Didier GEORGES, Adjoint aux Finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation du budget
supplémentaire 2020
du bar-café-tabac-
presse

L'an deux mille vingt le vendredi 11 décembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
4 décembre 2020

Date d'affichage
15 décembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Caroline GUILLAUME et Olivier GALOPIN.

Étaient excusés :

Madame Caroline GUILLAUME.

Ont donné Pouvoir :

Caroline GUILLAUME à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le projet de Budget supplémentaire transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation effectuée par Monsieur Didier GEORGES, adjoint au maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires, préparés lors des commissions finances organisées à ce titre,

Considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget supplémentaire 2020 de l'entité annexe du bar-café-tabac-presse, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **550 €** et **0 €**,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer depuis leurs budgets 2016 et comptes administratifs 2015, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte, que cette présentation peut revêtir la forme et un contenu, restant à la libre appréciation de la collectivité, il convient donc de ce fait, de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières du budget supplémentaire 2020 de Trouy », ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 018-211802673-20201211-DEL135_2020-DE
et d'un échange entre les élus, le

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget supplémentaire 2020 relatif à l'entité annexe du bar-café-tabac-presse.

Le maire

Frank BRETEAU



Tiers de télétransmission multiprotocole

- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE TROUY

Utilisateur : UT_211802673 UT_211802673

Paramètre de la transaction

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	BS_2020_BAR
Date de la décision :	2020-12-11 00:00:00+01
Objet :	Maquette officielle M14 de l'entité annexe "BAR-CAFE-TABAC-PRESSE" au titre du budget supplémentaire voté au titre de 2020
Documents papiers complémentaires :	OUI
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - décisions budgétaires
Identifiant unique :	018-211802673-20201211-BS_2020_BAR-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
018-211802673-20201211-BS_2020_BAR-BF-1-1_0.xml	text/xml	1249
Nom original :		
DBU_BAR_BS_2020.xml	text/xml	34243
Nom métier :		
99_BU-018-211802673-20201211-BS_2020_BAR-BF-1-1_1.xml	text/xml	34243
Nom original :		
SIGNATURES BAR TABAC PRESSE BS 2020.pdf	application/pdf	1447524
Nom métier :		
99_SE-018-211802673-20201211-BS_2020_BAR-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1447524
Nom original :		
Dossier synthétique financier BS 2020 _ CM du 11_12_20 _ version actualis_e le 08_12_20.pdf	application/pdf	2489956
Nom métier :		
71_AN-018-211802673-20201211-BS_2020_BAR-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	2489956

Cycle de vie de la transaction

	Etat	Date	Message
	En attente d'être postée	15 décembre 2020 à 14h58min10s	Dépôt dans un état d'attente
	Posté	15 décembre 2020 à 14h58min39s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Nadine MOREAU
	En attente de transmission	15 décembre 2020 à 14h58min41s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	15 décembre 2020 à 14h58min43s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	15 décembre 2020 à 14h59min34s	Reçu par le MI le 2020-12-15